

avait eu un surplus de \$300,000, les directeurs ou du moins quelques-uns d'entre eux auraient été prêts à souscrire un fort montant de nouvelles actions. Mais si l'assemblée adopte le rapport du comité, il n'y a plus rien à faire.

M. McMaster demande si les livres de balances mensuelles, qui ont été mis à la disposition du comité, ont toujours été disponibles.

M. Boyer répond que, pour le comité, il n'a eu aucune difficulté à se procurer ces livres, où toutes les sommes soutenues étaient entrées. Le compte de Clendinneng et de la Canada Pipe Company y sont correctement inscrits.

Après discussion, le comité a donné les chiffres de la dette de chacun des directeurs, comme suit : George Brush, \$68,591.84; Alphonse Leclair, \$61,480; Arthur Prevost, \$56,066.04. Il n'y a aucune garantie spéciale pour ces dettes.

Un actionnaire ayant demandé si l'on avait pris des poursuites contre M. Bousquet, M. Monk a répondu que la dette de M. Bousquet était couverte par des garanties et que, en faisant arrêter M. Bousquet, la banque aurait peut-être tout perdu.

M. Colin Campbell demande si M. Richer, mentionné au rapport, connaît la manière dont les livres étaient tenus. Il lui semble qu'il aurait dû, s'il eut été loyal envers la banque, avertir les directeurs de ce qui se passait.

M. Grenier répondit que M. Richer ne leur avait donné aucune information.

M. Crawford propose que le rapport soit adopté. Cette proposition est adoptée.

M. Geoffrion demande ce qu'il faudra faire de son bill.

M. Crawford propose que l'on demande un bill spécial accordant à la banque un délai de trois ans pour liquider.

M. A. M. Foster s'oppose à la nomination de liquidateurs. Pourquoi ne laisseraient-ils pas les directeurs continuer la liquidation comme ils le font maintenant ?

M. Monk préférerait que la liquidation se fasse sous la loi générale.

M. McMaster dit qu'il lui semble que les actionnaires ne comprennent pas tous la portée du rapport qui vient d'être soumis. Il y a quelques jours, tout le monde paraissait disposé à réorganiser la banque pour qu'elle continuât les affaires. Aujourd'hui, on ne parle plus que de liquidation. Une liquidation est toujours coûteuse. Il conseille de prendre huit jours pour réfléchir. Le comité n'avait pas eu le temps de prendre en considération la conduite à suivre. Il propose, secondé par M. Préfontaine, que l'assemblée s'ajourne à vendredi prochain, le 10 janvier, à 10 h. a. m., pour prendre le rapport en considération et que, en attendant, le comité continue son travail.

M. Geoffrion appuie cette proposition, ainsi que MM. Préfontaine et Denancourt et elle est adoptée.

M. Boyer donne alors quelques détails curieux sur certaines trouvailles faites par le comité dans les livres. Le gérant de la succursale de St-Jean avait rapporté une perte de \$120,000; et cependant cette somme figure encore à l'actif disponible. Une perte certaine de \$30,000 à Trois-Rivières, figure aussi à l'actif pour le plein montant. Des billets en souffrance depuis 1888, et pressés; des créances sur lesquelles la banque a pris des poursuites et a perdu son procès, étaient classées parmi l'actif réalisable.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

Réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce (Board of Trade), le 7 janvier 1896

Présents, MM. James A. Cantlie, président, au fauteuil, John Torrance, John McKergow, Chas F. Smith, Geo. Hague, John T. McBride, David McFarlane, Arch. Nicoll, Wm. Nivin, James E. Rendell, D. Robertson et G. F. C. Smith.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre du consul japonais à Vancouver, remerciant le conseil d'avoir distribué ses échantillons parmi ses membres.

Le secrétaire du département des travaux publics répond au conseil au sujet de sa demande pour établir un port de refuge à la baie du Petit Métis, dans le bas du St-Laurent. Le secrétaire informe le conseil que le gouvernement a donné des instructions pour que, l'été prochain, examen de cet endroit soit fait pour établir approximativement le coût des travaux.

On prend ensuite connaissance d'une lettre de l'inspecteur en chef du bureau de poste de Toronto, où celui-ci promet de remédier sans délai aux plaintes portées contre le service des malles de l'ouest. Il va réduire les délais et ordonner à ses gens de se montrer plus soigneux. Le conseil se déclare satisfait de ces promesses.

Le président annonce ensuite qu'il a rencontré sir Charles Tupper à Ottawa et que le haut commissaire canadien se fera un plaisir de venir faire une conférence au Board of Trade. La date n'a pas pu être fixée, mais on compte sur sir Charles pour cette semaine.

On a commenté la récente décision taxant d'illégalité le fait d'envoyer des lettres par des messagers, au lieu de se servir de la poste. Cette nouvelle coutume a été nécessitée depuis que le gouvernement a augmenté le taux de l'affranchissement des lettres. Il est plus économique pour les gens qui font de grosses affaires d'en agir ainsi.

On a décidé à ce propos de demander au maître général des postes, si oui ou non le transport des lettres autrement que par la poste est illégal.

On a décidé d'inviter M. C. M. Hays, le nouveau gérant du Grand Tronc, à venir rendre une visite au Board of Trade.

Après quelques affaires de routine, MM. John Fairbairn et H. W. Raphael ont été nommés auditeurs pour l'examen des comptes de l'année dernière.

Les nominations suivantes ont été affichées pour les prochaines élections : Pour président, J. A. Cantlie.

Pour 1er vice-président, John Torrance.

Pour 2e vice-président, John M. Kergow.

Pour trésorier, Chas F. Smith.

Pour le conseil, James Crathern, ferrier.

NOTES COMMERCIALES

Une annonce qui oblige les gens à réfléchir, les oblige sûrement à acheter.

Aux ventes récentes de fourrures de loup marin à Londres, il a été mis aux enchères 93,426 peaux du Nord-Ouest, 15,000 de l'Alaska, 17,721 de Copper Island, 12,017 de Lobos et 3,400 de diverses provenances. Les prix obtenus ont été en hausse de 20 p.c. en moyenne sur ceux de l'année dernière.

A Halifax, on importe du charbon d'Ecosse et on en exporte à Liverpool. On importe du bois dur de New-York et on exporte pour le même port, de grandes quantités de bois de sciage.

MM. Hiram Walker & Sons, les grands distillateurs d'Ontario, craignant que les droits sur le whiskey à l'entrée aux Etats-Unis soient augmentés par le congrès républicain, ont expédié 3,600 caisses de leur whiskey à Détroit et y ont payé immédiatement les droits, soit \$15,000, en or.

On a découvert, à Duluth, que les fermiers du Nord-Ouest américain, arrangeant leurs chars de blé comme nos habitants leurs barils de pommes. On met, au fond, de la marchandise inférieure et on la recouvre de bonne marchandise. Le mois dernier, on a découvert à Duluth 215 chars arrangés de cette façon.

Voici le nombre de débits de liqueurs dans les quatre grandes cités américaines :

New-York, 7,500; 1 par 234 âmes.

Chicago, 7000; 1 par 242 âmes.

Boston, 1000; 1 par 500 âmes.

Philadelphie, 1,355; 1 par 841 âmes.

A Philadelphie, la licence coûte \$1000; à Chicago, \$500; à Boston, \$300, \$1000 et \$1,500 suivant la classe.

Un ancien Montréalais, M. Munn, qui habite Terre-neuve depuis longtemps, écrit à la *Gazette* qu'il s'occupe avec succès du raffinage de l'huile de foie de morue. Il emploie le procédé de la congélation qui sépare la stéarine et donne une huile riche en propriétés médicinales, beaucoup plus agréable à prendre que l'huile ordinaire. Il espère faire concurrence à l'huile de Norvège et prétend que l'article qu'il prépare est plus riche et de meilleure qualité que l'article importé.

NOTES INDUSTRIELLES.

D'après la *Railroad Gazette*, il a été construit aux Etats-Unis en 1895, 1109 locomotives, contre 695 en 1894.

Un industriel de Brooklyn a inventé un bandage pneumatique en cuir pour remplacer le bandage en caoutchouc des roues de bicyclettes. Son bandage, prétend-il, est moins exposé à être percé sur la route et il ne glisse pas dans les temps humides.

Le ministre de la guerre des Etats-Unis vient d'adopter un talon en caoutchouc pour les chaussures militaires. Ce talon atténue le choc du corps pendant la marche, il ne s'use pas plus vite que le talon ordinaire, on fait même des essais pour en augmenter la durée.

On écrit de Disraeli.

M. S. E. Adam, a fait monter une scierie portative de 50 chevaux dans le troisième rang de ce canton, pour couper du bois de pulpe. Il donnera de l'ouvrage cet hiver à 50 hommes. La compagnie Champoux emploie au delà de 150 hommes sur ses chantiers et va bientôt augmenter son personnel pour exploiter d'autres concessions qu'elle vient d'acheter dans le canton Price.